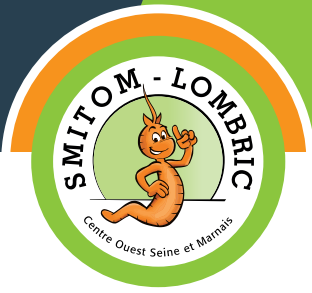


Principaux modes de traitement des déchets



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

C'est le principe majeur qui guide la gestion des déchets. La réglementation définit ainsi une hiérarchie des priorités qui consiste à privilégier dans l'ordre : la **prévention**, la **réutilisation**, le **recyclage**, la **valorisation énergétique** et en ultime traitement, l'**élimination-stockage**.

Prévenir le déchet, c'est mettre en place des mesures pour réduire ou éviter d'en produire.

Valoriser un déchet c'est lui faire subir un traitement spécifique pour récupérer, transformer la matière, ou générer une nouvelle ressource.

Un **déchet biodégradable** est constitué de matière organique naturelle qui va se décomposer seule avec le temps sans nécessiter de traitement particulier ; des unités de traitement peuvent permettre d'accélérer ce processus naturel. Un **déchet non biodégradable** ne peut se dégrader seul, il nécessite d'être pris en charge par différents modes de traitement selon sa nature pour être valoriser ou éliminer.

L'objectif, quel que soit le mode de traitement, est de limiter la consommation de ressources naturelles et énergétiques et s'inscrire dans la démarche de préservation de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique.



LA RÉUTILISATION OU RÉEMPLOI

Opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparées pour être utilisés de nouveau.

► **Pour faire quoi ?** Éviter l'utilisation de nouvelles matières premières pour la fabrication d'un objet

► **Comment ?**



1/ Dépôt du bien usagé en borne d'apport volontaire ou déchèteries ou recyclerie

2/ Préparation en vue de la réutilisation par contrôle, nettoyage, réparation dans un centre approprié permettant de redonner au déchet le statut de produit.

► **Quels déchets ?** Vêtements, mobilier

LA VALORISATION PAR LE RECYCLAGE

Récupération des matières à partir de déchets triés et valorisation, par action mécanique ou chimique

- **Pour faire quoi ?** Préserver les ressources en récupérant les matières déjà extraites
- **Comment ?**
 - 1/ Collecte sélective en déchèterie, porte-à-porte et points d'apport volontaire
 - 2/ Tri des matières et récupération par procédé chimique ou mécanique
 - 3/ Revente des matières récupérées pour de nouvelles fabrications
- **Quels déchets ?** Emballage, papier-journaux, cartons, verre, métaux (acier et aluminium)



LA VALORISATION MATIÈRE GRÂCE AU COMPOSTAGE

Dégradation des biodéchets (composés de restes alimentaires et de déchets verts) par l'action de l'air et valorisation par retour à la terre.

- **Pour faire quoi ?** Fabrication de compost
- **Comment ?** Dégradation naturelle des déchets organiques par l'action de l'air et/ou de bactéries et microchampignons. Compostage individuel (lombricomposteur, composteur de jardin, collective (en pied d'immeuble, dans les parcs publics) ou industriel (plateformes de compostage)
- **Quels déchets ?** Déchets organiques (déchets verts et déchets alimentaires)



Source : VALTOM 63

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Traitement des déchets par action thermique ou biomécanique pour récupérer de l'énergie.

Ce traitement est réservé aux déchets ne pouvant faire l'objet d'une réutilisation ou d'un recyclage

- **Comment ?**

Par action thermique : incinération

Par action biomécanique : méthanisation

L'incinération :

- **Quel procédé ?** Traitement des déchets par combustion dans des fours adaptés et récupération de l'énergie dégagée sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité
- **Où ?** Centre ou Unité de Valorisation Énergétique (CVE ou UVE) ou chaudières de Combustibles Solides de Récupération (CSR)
- **Quels déchets ?** Les déchets non évités par les actions de prévention, de réduction et de tri : par exemple les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri de collecte sélective les refus de tri des encombrants, etc.



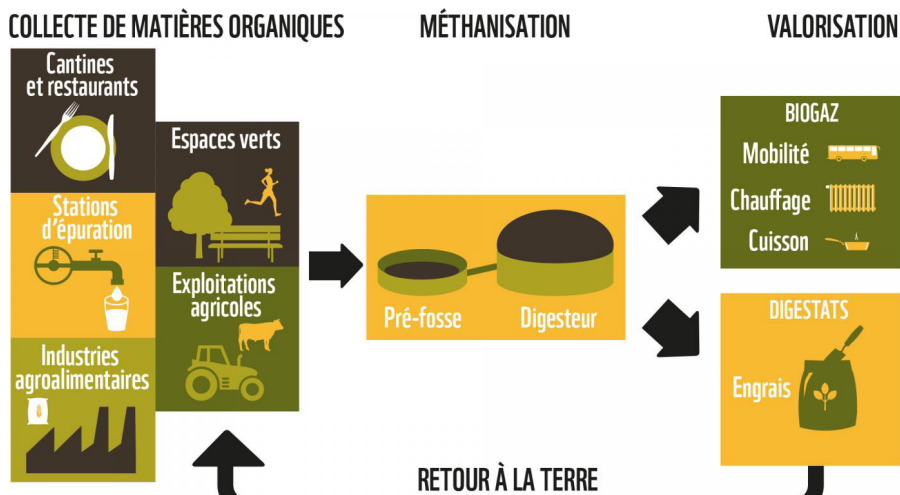
Source : Veolia

- **Quelle utilisation ?** Alimentation en électricité, distribution d'eau chaude et de vapeur dans les réseaux de chaleur urbain pour le chauffage des immeubles d'habitation, bâtiments administratifs, bureaux, etc.

D'autres procédés de traitement thermique (pyrolyse et gazéification) consistent à brûler à très haute température en présence ou non d'oxygène pour convertir les déchets en un combustible. Ces procédés nécessitent des déchets très homogènes pour être rentables. Ils ne sont donc peu ou pas appropriés au traitement des déchets ménagers en France métropolitaine.

La méthanisation

- ▶ **Quel procédé ?** Dégradation en l'absence d'oxygène par des micro-organismes de la matière organique contenue dans les déchets pour produire un biogaz (le méthane) et un produit humide appelé le digestat
- ▶ **Où ?** À la ferme dans une unité agricole individuelle, dans des unités industrielles ou collectives
- ▶ **Quels déchets ?** Déchets organiques d'origine agricole, agro-industrielle ou municipales (déchets des marchés)
- ▶ **Quelle utilisation ?** Utilisation du biogaz comme combustible pour produire de la chaleur ou de l'électricité ou réinjection du biogaz dans le réseau de gaz naturel. Le digestat peut être remis au sol après une phase de maturation par compostage

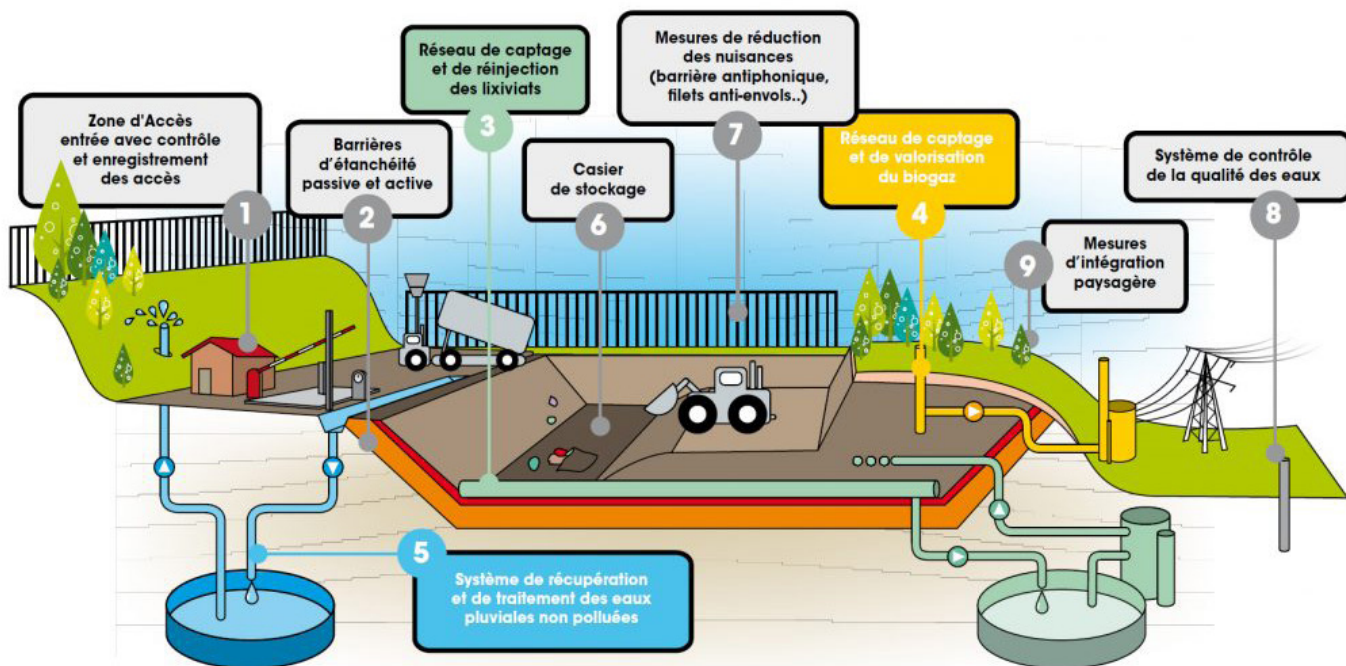


Source : WWF

L'ÉLIMINATION

Ce mode de traitement est à éviter.

- ▶ **Comment ?** Par stockage (enfouissement)
- ▶ **Où ?** Dans des installations classées et spécifiques selon les caractéristiques des déchets : Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et installations de stockage de déchets dangereux (ISDD).
- ▶ **Quels déchets ?** Déchets « ultimes », pour lesquels aucune valorisation n'est possible.



Source : La SYVADEC

